

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du 19/06/2024

Date de publication : 01/07/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 038

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 010-250624

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation d'une cession à la société EURL M.H.T. représentée par M. Terry DECRULLE d'un terrain de 1056 m², cadastré section BM n°396, situé impasse des Fillols à Aubagne.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie,
Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique,
Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle,
Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves,
Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle,
Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_10-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 010-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Dans le cadre de l'optimisation de son patrimoine, la Commune a engagé depuis plusieurs mois un recensement des biens qui ne présentent plus d'utilité dans l'exercice de ses missions et qui génèrent une charge financière importante pour les entretenir et les sécuriser.

Ainsi, un terrain libre de toute occupation, situé impasse des Fillols a été identifié.

Par courriel du 1^{er} Juin 2023, la société EURL M.H.T. représentée par Monsieur Terry DECRULLE a manifesté son intérêt pour acquérir cette parcelle mitoyenne de sa propriété.

Par courrier du 15 Décembre 2023 et après étude, la Commune a donné son accord sur cette cession.

Les services du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques, ont évalué la valeur vénale de ce bien au prix de 119 000 euros dans leur avis du 11 Mars 2024.

Cette délibération propose donc d'approuver la cession à la société EURL M.H.T. représentée par Monsieur Terry DECRULLE d'un terrain de 1056 m², cadastré section BM n°396, situé impasse des Fillols à Aubagne au prix de 119.000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques, n° DS15778469 daté du 11 Mars 2024, estimant le bien à 119.000 euros,

VU la proposition d'achat de la société EURL M.H.T. représentée par Monsieur Terry DECRULLE,

CONSIDERANT qu'il convient d'accéder à la demande la société EURL M.H.T. représentée par Monsieur Terry DECRULLE et de lui céder un terrain de 1056 m², cadastré section BM n°396, situé impasse des Fillols, moyennant la somme de 119.000 euros,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_10-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 010-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er}: d'ACCEPTER l'aliénation au profit de la société EURL M.H.T. représentée par Monsieur Terry DECRULLE, d'un terrain de 1056 m², cadastré section BM n°396, situé impasse des Fillols pour la somme de 119 .000 euros ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents annexes, auprès de l'étude de Maître BENITA, notaire à AUBAGNE (13).

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_10-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024

